

**L'an deux mille dix, le VINGT-DEUX JUILLET,** à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Mrs Maurice BOIXIERE – Jean-Yves PRIE – Didier JUIN – Bertrand PANGAULT - Mme Joëlle DENOUAL – Mrs Jean REUNGOAT - Jean-François HULAUD – Mrs Patrice ROBIN – Jean-François LOREE - Mme Jeanine DUFEIL – Mrs Serge AUFFRET – Cyrille REMOND – Sébastien GABILLARD – Mmes Françoise VAN DIEN - Jeanine ROUXEL – Véronique MEHEUST - Louise BERTEL FERRAND – Geneviève BONNETE - Clotilde LAFFON .

**Absents :** Mr Pierre CHOUIN (*excusé, pouvoir à Mme Geneviève BONNETE*) – Mme Tiphaine TARDIF (*excusée*).

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

## ORDRE du JOUR

### REFECTION de la CUISINE et du CHAUFFAGE de la SALLE DES FETES Présentation de l'avant-projet sommaire

Le Maire rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour mener une réflexion sur la rénovation de la cuisine et le chauffage de la salle des fêtes, en collaboration avec le cabinet Launay-Couasnon et le bureau Process Cuisines.

A ce stade d'avancée de la réflexion, il a été jugé utile de soumettre au conseil l'avant-projet sommaire. Le Maire donne la parole à Monsieur Launay, architecte, pour la présentation.

Le projet comprend pour la partie « CUISINE » :

- une mise aux normes qui nécessite la construction d'une extension consacrée pour l'essentiel à l'aménagement de deux vestiaires avec sanitaires-douche (obligatoire pour l'obtention du permis de construire) et d'une chambre froide (67 700 € HT).
- une réhabilitation de la cuisine existante avec modification du circuit « entrée/sortie » (30 900 € HT) et remplacement des matériels (48 500 € HT)
- la création d'une rampe d'accès de livraison (7 000 € HT)

Pour la partie « CHAUFFAGE » :

- un remplacement du générateur d'air chaud par un générateur plus performant (15 000 € HT) avec en option des améliorations ponctuelles de l'installation (7 000 € HT : pour remplacement des tronçons de ventilation corrodés, mise en place de grilles de soufflages avec réglage du débit...)
- éventuellement, évolution du chauffage de la salle de danse vers un système de climatisation réversible (14 000 € HT).

Total des travaux : 190 100 € HT / Honoraires (8,80%) : 16 728.80 € HT / soit TOTAL de l'OPERATION HT : 206 828.80 € (247 367,24 € TTC)

Le Maire remercie Monsieur Launay pour cet exposé et demande aux conseillers de formuler leurs observations sur le projet.

Après en avoir débattu,

Considérant l'amélioration certaine apportée en termes de fonctionnalité de la cuisine,

En vue toutefois d'améliorer le projet,

Le Conseil Municipal propose à Monsieur LAUNAY, architecte,

- de vérifier auprès de la DSV s'il est nécessaire de concevoir deux vestiaires, car si un seul était obligatoire, l'espace libéré pourrait être redistribué pour un autre usage,
- d'améliorer l'aspect de la façade de l'extension et sa rampe d'accès (*il peut être prévu l'emploi de la pierre dans cette architecture, la commune disposant d'un stock de pierres*),
- éventuellement, de soumettre une variante présentant un emplacement différent pour l'extension.

Il est convenu de présenter le projet modifié au Conseil Municipal lors de la séance du 16 septembre prochain.

## AMENAGEMENT du PARKING DE LA SALLE DES FETES

Le Maire présente à l'assemblée le plan d'aménagement du parking de la salle des fêtes, conçu par l'Atelier Courchinoux et modifié conformément aux observations faites lors de la séance du 29 juin dernier. Le schéma tient naturellement compte de l'extension projetée pour la cuisine ainsi que de sa rampe d'accès.

Le parking est désormais aménagé sur l'ensemble de l'espace et ne comporte plus de voie de raccourci. Un stationnement en vertical a été repositionné dans la rue. Toutefois, par souci de sécurité et de visibilité, seules deux places pourront être créées près de la sortie.

Par ailleurs, le cheminement pourrait se faire intégralement de l'autre côté de la rue, de la Maison de Retraite jusqu'à la salle d'arts martiaux, avec la création de nouveaux passages piétons.

Les conseillers préconisent toutefois de vérifier que l'accès des poids lourds reste possible aisément de part et d'autre de la salle.

Considérant le schéma présenté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve le projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes conçu par l'Atelier Courchinoux, sous réserve de vérification des accès pour les poids lourds.

## RENOVATION du GROUPE SCOLAIRE et de la GARDERIE

Le Maire indique à l'assemblée que le permis de construire relatif à la rénovation du groupe scolaire et de la garderie a été délivré.

Le cabinet BATIS CONCEPT a établi la notice descriptive de l'avant-projet définitif. En conséquence, il y a lieu désormais de définir le mode de consultation des entreprises et de mettre au point le document de consultation qui définit les règles de celle-ci ainsi que le calendrier du chantier, sachant qu'il est important qu'un début de travaux ait lieu dans le courant 2010.

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'engager une consultation des entreprises sous forme d'une procédure adaptée pour le chantier désigné ci-dessus.

## RESTRUCTURATION de l'ECHANGEUR de LA CHENAIE / VENTE de la PARCELLE COMMUNALE n° ZA 104

Le Maire rappelle que la restructuration de l'échangeur de La Chênaie (à l'intersection des routes Dinan-Dol et St-Malo- Rennes), opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 26/11/2009, nécessite l'acquisition par l'Etat (Ministère des Transports) d'une parcelle de terre appartenant à la commune de Pleudihen Sur Rance.

Cette parcelle est située à proximité du restaurant de La Chênaie, en limite communale avec Miniac Morvan.

Cette parcelle cadastrée ZA 104 pour une surface de 24m<sup>2</sup> est actuellement à usage de taillis après avoir été peut-être un chemin ou un lit de ruisseau.

Le prix proposé, compte tenu des caractéristiques du terrain concerné, s'établit à 15 euros (*indemnité principale 13.20 € + indemnité accessoire 0.66 € = 13.86 € arrondi à 15 €*)

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE de vendre à l'Etat (Ministère des Transports) la parcelle cadastrée ZA 104, d'une contenance de 24 m<sup>2</sup>, au prix de 15 euros,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte à intervenir.

## MODIFICATION du TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

Considérant l'avancement de grade à intervenir au service Animation,  
 Considérant qu'il convient par ailleurs de pérenniser un emploi (*temps incomplet*) de surveillance de garderie et de cantine, il est proposé de modifier le tableau des emplois communaux,  
 Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DIT que le tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 se présentera comme suit :

CAT.	GRADE	FONCTION	TITULAIRE	Durée	Observations
<b>Filière administrative</b>					
A	Attaché Territorial	Secrétaire Générale	LE MENER Catherine	35 H	
C	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	Accueil Mairie	POIRIER Carole	35 H	
C	Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe	Accueil, comptabilité, paie	JUHEL Sandrine	35 H	
<b>Filière culturelle</b>					
B	Assistant qualifié de conservation	Bibliothécaire	GAILLARD Alexandra	35 H	Exercé à 50%
<b>Filière animation</b>					
C	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	Animateur , Directeur CLSH Surveillance garderie et cantine (dont trajet)	ESCANEZ José	35 H	pourvu au 1/9/2010 pourvu au 1/9/2010
C	Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> classe		AUFFRET Katell	15,50/35	
<b>Filière sociale</b>					
C	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	assistante maternelle/garderie	ROBERT Magali	28 / 35	
<b>Filière technique</b>					
C	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	cuisinier /cantine et ALSH	BESSE Jacky	35 H	
C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	cantinière/ cantine et ALSH	BOISHY Annick	30 / 35	
C	Agent de maîtrise	Resp. service technique	BOUCHER Sébastien	35 H	
C	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	Chauffeur de car / bâtiments	BRIAND Loïc	35 H	
C	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	espaces verts , voirie	POIRIER Michel	35 H	
C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	espaces verts, voirie...	DUCLOS Patrick	35 H	
C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	espaces verts, voirie...	LEBRET Alban	35 H	
C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	assistante maternelle/garderie	SERBIN Annaïck	28,25/ 35	
C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	Entretien bâtiments	LAURIERE Sylvie	13/35	

### DROITS DE MOUILLAGE - Année 2010 -

Monsieur Jean-François HULAUD, délégué aux affaires portuaires, rappelle à l'assemblée que par délibération du 29 avril 2010, le Conseil Municipal a revalorisé la part communale qui sera réclamée aux plaisanciers pour l'année 2010.

Par courrier en date du 12 juillet 2010, l'Etat vient de notifier à la commune le montant dû pour la redevance d'occupation du domaine maritime, soit 6 480 euros pour l'année 2010 (*contre 5 377 € en 2009*). Cette redevance était restée stable sur les trois dernières années.

Considérant la revalorisation de la redevance 2010,

Considérant les 108 places de mouillages constituant la zone de Mordreuc,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DIT que les droits de mouillage au titre de l'année 2010 s'établissent ainsi :

CATEGORIE DU BATEAU	PART ETAT	PART COMMUNE	TOTAL
Moins de 5 m	60 €	25.21 €	85.21 €
De 5 m à 6 m	60 €	44.21 €	104.21 €
De 6.01m à 8 m	60 €	78.21 €	138.21 €
Plus de 8 m	60 €	120.21 €	180.21 €

- DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération du 29 avril 2010.

### **ACQUISITION de 2 ABRIS-BUS ( Villages de LA VILLE GER et de CAINS)**

Monsieur Jean REUNGOAT, adjoint aux affaires scolaires, présente à l'assemblée les devis reçus pour la fourniture de deux abris-bus destinés à trouver place aux villages de La Ville Ger pour l'un, et Cains pour l'autre.

- Ateliers du Domaine (Châteauneuf d'Ille et Vilaine) : prix unitaire livré et posé = 2 272.40 € TTC

- Le Petit Village ( Pleudihen Sur Rance ) : prix unitaire livré sur site = 2 193 € TTC

Après en avoir délibéré,

Considérant que les Ateliers du Domaine proposent un produit d'une solidité supérieure,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres, DECIDE de commander aux Ateliers du Domaines deux abris-bus, au prix unitaire de 2 272,40 € TTC, soit une dépense totale de 4 544,80 € TTC.

Monsieur Reungoat, adjoint aux affaires scolaires, est chargé de suivre cette commande et de voir éventuellement avec les Ateliers du Domaine

si les abris-bus pourraient être équipés d'une banquette pour le même prix.

**LITIGE FONCIER à LA VILLE GER** : Le Maire informe l'assemblée d'un litige foncier est survenu au village de La Ville Ger, lié à l'existence d'une servitude. Courant 2005, des échanges de parcelles destinés à former des lots constructibles en bordure de voie sont intervenus entre les propriétaires du secteur. Un des lots, sur lequel vient d'être délivré un permis de construire, borde un chemin communal. Or, ce chemin qui dessert des parcelles agricoles situées à l'arrière, s'est toujours avéré trop étroit pour le franchissement des engins agricoles, d'où l'existence d'un droit de passage sur le lot riverain.

Or, l'existence de cette servitude semble avoir été occultée dans les différentes transactions intervenues. La situation devient problématique aujourd'hui en matière de passage sur ce terrain, dans la mesure où une maison d'habitation doit y être bâtie.

Le Maire déclare que la commune n'avait pas connaissance de ce droit de passage et rappelle, qu'en tout état de cause, les autorisations d'urbanisme sont toujours délivrées sous réserve du droit des tiers

Il déclare également avoir pris contact avec les intéressés, notamment les agriculteurs concernés par le passage ainsi que les propriétaires actuels et antérieurs, en vue d'un dénouement amiable de la situation.

**URBANISME / Calcialiment** : Le Maire informe l'assemblée que la société Calcialiment a présenté un nouveau projet d'urbanisme concernant son extension sur la zone de La Gare. Monsieur et Madame Leforgeoux, riverains, étaient également conviés à cette présentation. Le projet présente des modifications substantielles susceptibles d'améliorer la cohabitation de l'entreprise avec son environnement immédiat, notamment un positionnement de l'ensemble des quais à l'arrière du site.

**ESPACE JEUNES** : Le Maire présente aux conseillers un rapport de fréquentation dressé pour les deux premières semaines d'activités de l'Espace Jeunes. Sur la 2<sup>ème</sup> semaine, ce sont en moyenne 14 adolescents par jour qui ont fréquenté cet espace. Les activités proposées à l'extérieur semblent avoir davantage trouvé leur public que les stages. Il est convenu de présenter les bilans de fréquentation et financier de l'activité lors d'un conseil municipal de septembre ou d'octobre. Il appartiendra alors au Conseil de décider si l'expérience doit s'étendre aux petites vacances scolaires.

**SALON AGRICOLE** : Le Maire invite les membres du Conseil à prendre part au salon agricole qui se tiendra le samedi 21 août sur le site de « la Ville Bodin », et notamment à participer au service de l'apéritif d'inauguration.

**ESPACE CONTENEURS** : Madame Françoise VAN DIEN expose que l'abri-conteneurs situé à La Coquenais déborde fréquemment de dépôts sauvages de toute nature et souhaite qu'une solution de déplacement ou autre soit envisagée.

*Séance close à 22h45*